

**DÉLIBÉRATION****CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE ST JUST-ST RAMBERT**

Séance du 19 Avril 1993

Etaient présents : MM CHOSSY-PONCIN-MILLON-BLANC-ALLIGIER-PANSIER-GRANGE-DUPAYRAT-DUFOUR-FALLER-SPAGNUOLO-CHANUT-PONCET-TABARD-VELTRI-LLILIO MMES THIBAUD-GROSMOLLARD-CHAPELON-CROZET-FERNANDEZ

<b>Pouvoir de</b>	M. HOCHDOERFER	à M. CHOSSY
	M. VALENTIN	à Mme GROSMOLLARD
	Mme GEOURJON	à M. PANSIER
	M. GROLET	à Mlle CROZET
	M. ADIER	à M. PONCIN
	M. GIRAUD	à M. FALLER
	M. LAURENDON	à Mme THIBAUD
	M. MEYER	à M. CHANUT

Absents : Mme ROBINET - M. BREURE - M. EYRAUD - M. BIHEL

Secrétaire de Séance : M. PANSIER

-----\*-----

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DEFINITIF DE MODIFICATION  
DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL ET URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de SAINT JUST-SAINT RAMBERT avait sollicité la mise à l'étude d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (Z.P.P.A.U.) pour l'ancien bourg de ST RAMBERT, afin de bénéficier des mesures de protection des immeubles historiques classés du Prieuré et de la Chapelle St Jean, conformément aux dispositions de la Loi du 07 Janvier 1983.

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 19 Novembre 1987, le dossier de création de la Z.P.P.A.U. était approuvé ; de même étaient soumis à enquête publique, le rapport de présentation et de règlementation de la zone.

Par délibération du 19 Novembre 1992, le Conseil Municipal a approuvé la modification de la Z.P.P.A.U. pour mise en conformité avec le Plan d'Occupation des Sols.

L'enquête d'utilité publique, pour cette modification, s'est déroulée du 30 Mars au 16 Avril 1993 et a fait l'objet d'une seule observation.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation définitive du projet de modification de la Z.P.P.A.U., après enquête.

.../...

# DÉLIBÉRATION

/2

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet définitif de modification de la Zône de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

C E R T I F I E

A ST JUST-ST RAMBERT, le 19 Avril 1993

Le Député-Maire,

